

François Simiand (1906)

“ La causalité en histoire ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay,
bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
à partir de :

François Simiand (1906)

“ La causalité en histoire ”

Une édition électronique réalisée à partir de l'article de François Simiand, “ **La causalité en histoire** ” (1906). Extrait du **Bulletin de la Société française de philosophie**, 1901, Tome VI, pp. 247-274. Texte reproduit dans l'ouvrage de François Simiand, **Méthode historique et sciences sociales**. (pp 209 à 241) Réimpression. Paris: Éditions des archives contemporaines, 1987, 534 pp. Choix de Marina Cedronio.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001
pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5’’ x 11’’)

Édition complétée le 22 novembre 2002 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

Section I : [Historiens méthodologiques, notamment Bernheim](#)

Section II : [Le problème, un problème de fait.](#)

Section III : [Propositions formelles](#)

“ La causalité en histoire ”

François Simiand (1906)

Une édition électronique réalisée à partir de l'article de François Simiand, “ La causalité en histoire ” (1906). Extrait du *Bulletin de la Société française de philosophie*, 1901, Tome VI, pp. 247-274. Texte reproduit dans l'ouvrage de François Simiand, *Méthode historique et sciences sociales*. (pp 209 à 241) Réimpression. Paris: Éditions des archives contemporaines, 1987, 534 pp. Choix de Marina Cedronio.

[Retour à la table des matières](#)

M. Simiand propose à la Société les réflexions suivantes

Le dessein de cet exposé est d'étudier si la notion de cause dans l'histoire, *conçue comme une* connaissance explicative, est ou non essentiellement différente de la notion de cause dans les sciences positives de la nature, et de dégager les propositions *minima*, aussi indépendantes que possible de toute conception métaphysique générale, que la discipline historique, *si elle veut être explicative*, doit nécessairement adopter comme règles de méthode essentielles.

I - Plusieurs historiens méthodologistes et spécialement Bernheim ont aperçu avec raison que la théorie de la cause était pour l'établissement et la défense de la méthode historique traditionnelle, la position centrale ¹. Je me proposerai, dans cette première partie, d'examiner la conception qu'ils nous présentent de la cause et de l'explication en matière d'histoire et qu'ils opposent à celle de la cause et de l'explication dans les sciences de la nature. Et je chercherai à montrer que cette conception ou bien ne s'applique pas seulement au domaine de l'histoire, et, un fois étendue à tout la matière qui peut y être soumise, se ramène manifestement à la conception causale des sciences de la nature dans la mesure où une explication véritable est possible, - ou bien se restreint à la part d'imprévisibilité absolue que certaines philosophies peuvent concevoir, et aboutit dans cette mesure à la négation de toute explication de science.

II. - Le problème, au point de vue de l'établissement pratique de la discipline historique, peut donc être ramené à un problème de fait : en fait qu'explique-t-on et comment explique-t-on quelque chose en matière d'histoire ? Pour le traiter sous cette forme, il conviendrait de reprendre des travaux d'historiens qui veulent faire de l'histoire explicative, pour analyser les explications qu'on y peut véritablement trouver, pour en déterminer les caractères et les conditions, pour reconnaître la part qui reste inexpliquée et les raisons de cette déficience. Une recherche de ce genre ne peut ici qu'être esquissée à titre d'exemple. Cet exemple sera tiré principalement de la partie de *l'Histoire de l'Europe contemporaine* de M. Seignobos relative à l'Angleterre.

III. - Sur les résultats de cet examen critique, et en considération des besoins majeurs qu'il révèle, je chercherai à énoncer un petit nombre de propositions purement formelles qui puissent suffire à diriger de façon sûre l'investigation explicatrice en matière d'histoire : définition de l'effet, distinction de la cause et de la condition, explication par l'antécédent immédiat, vérité des réciproques. J'essaierai d'indiquer la portée de ces règles toutes formelles en montrant comment et en quel sens, par leur observation même, s'établiraient d'importantes propositions méthodologiques, d'ordinaire fondées par une autre voie (par exemple les propositions qui concernent l'explication par l'individu, l'explication finaliste, l'explication par les facteurs psychologiques généraux, l'expérimentation en matière de science sociale, etc.).

Je me propose ici de chercher à esquisser une théorie de la causalité en matière d'histoire aussi impersonnelle, aussi indépendante que possible de toute thèse métaphysique spéciale. Mon objet est de dégager une notion du type de celles qui, dans les sciences de la nature, pénètrent intimement dans

¹ E. Bernheim, *Lehrbuch der historischen Methode*, 2. Aufl., pp. 91-125 et passim.

tout le travail quotidien et servent à former le corps même de la science. Et je reconnais volontiers qu'une telle recherche a un but pratique. Il est difficile, je crois, de n'être pas frappé tout à la fois de la masse énorme du travail historique aujourd'hui fourni et de l'insuffisance des résultats de caractère vraiment scientifique qui en ressortent. Ce n'est pas que manquent pourtant les philosophies de l'histoire, les thèses générales sur l'explication des phénomènes historiques, sur le rôle de l'individu, sur le déterminisme historique, sur les facteurs de l'évolution humaine, etc. Mais ce qui fait défaut, c'est un corps de règles de méthode précises qui soient suivies dans la pratique journalière du travail d'élaboration. Je voudrais essayer d'aboutir à formuler des règles de cette sorte en ce qui touche la détermination des causes.

- I -

[Retour à la table des matières](#)

1. - Je partirai de l'exposé que fait du problème M. Bernheim dans son *Lehrbuch der historischen Methode*². Entre les historiens méthodologistes récents, c'est lui qui me paraît en avoir posé les termes de façon la plus nette et la plus exacte. Il conçoit très fermement l'histoire comme une science. Il s'éloigne de la conception de l'histoire purement narrative, ou de l'histoire œuvre littéraire, non moins que de la conception de l'histoire normative et moralisatrice. Comme toute science l'histoire a essentiellement un but d'explication.

2. - Mais cette explication revêt un caractère tout particulier par la nature même de l'objet de l'histoire. L'histoire se propose la connaissance des faits humains passés. A vrai dire, M. Bernheim, à la différence de certains historiens méthodologistes, plus exclusifs, reconnaît comme possible et légitime une étude de ces faits conçue sur le modèle des sciences de la nature ; il ne nie pas qu'il ne soit possible d'établir entre eux des relations causales analogues, *mutatis mutandis*, à celles qu'établissent les sciences de la nature, et de procéder, ici comme là, par abstraction et généralisation ; en un mot il ne conteste pas le droit à exister des sciences sociales. Seulement, dans les faits humains passés, l'histoire cherche justement autre chose. Son objet propre est d'expliquer ce qu'il s'y trouve d'individuel, de concret, de rendre compte de la suite concrète des faits humains dans la liaison de son développement propre. Et

² Voir surtout Kap. I et spécialement, pour la théorie de la cause, pp. 85-89, 91-125, 138-157 de la 2e édition.

par là elle prend une position tout à fait unique vis-à-vis des autres sciences, qui toutes se proposent au contraire de retrouver le général. Et ce n'est pas à dire qu'elle soit un art ; elle est une science, mais une science qui comporte un mode d'explication tout particulier.

3. - Cette opposition ne tient pas seulement à ce que les phénomènes seraient ici plus complexes, ou que le hasard (au sens scientifique) y aurait une plus grande part. C'est en réalité une différence de nature qui existe entre la causalité des sciences positives et la causalité historique ; cette différence provient de ce que l'objet étudié ici et proposé à l'explication est un processus psychologique. Dans un processus psychologique individuel et concret, il n'y a pas de forces constantes à reconnaître analogues aux forces de la nature et dont la combinaison puisse rendre compte de cet ensemble particulier, il n'y a pas de lois par lesquelles on puisse se l'expliquer : car pas plus que les lois de la logique ne rendent compte du contenu d'un raisonnement, les lois de la psychologie ne peuvent expliquer le contenu d'un processus psychologique donné. La psychologie d'un homme n'est pas son histoire. En dernière analyse la raison de cette impossibilité est non pas seulement qu'il intervient ici sa liberté, mais plus généralement encore que la réaction psychologique à une même impression extérieure peut être différente la seconde fois de ce qu'elle a été la première, et même sera différente la seconde fois par cela seul qu'il y a déjà eu une première fois. Ainsi, en matière psychologique, la même cause ne produit pas le même effet. La notion de causalité est donc ici tout autre que celle des sciences de la nature qui implique essentiellement l'usage constant de la formule : "Les mêmes causes produisent les mêmes effets".

(On pourrait, je crois, - notons-le avant de passer à la critique, - donner à cette dernière partie de l'argumentation de M. Bernheim une forme plus correcte en disant : Le principe "Les mêmes causes produisent les mêmes effets" n'a en matière psychologique aucune application possible, non point parce qu'ici la même cause ne produit pas le même effet - ce qui tout de même choque notre raison, - mais parce que, dans la matière d'une vie psychologique concrète et particulière, la même cause ne se reproduit jamais.)

Telle est la position que l'historien conséquent est conduit à prendre, s'il veut opposer la causalité en histoire à la causalité scientifique que nous connaissons. Suivant la direction que j'ai donnée à cette étude, je n'examinerai pas ici, pour les discuter en elles-mêmes, les thèses d'ordre métaphysique qu'implique une telle position ; je me demanderai seulement si, pour une histoire qui veut être une science explicative, cette position est tenable. Et pour cela je me placerai tour à tour, relativement à la nature de l'individuel et du concret, dans deux hypothèses, qui d'ailleurs pourraient être adoptées concurremment chacune pour une part.

4. - a) Ou bien l'individuel, le concret, est conçu comme une complexité ; il est le concours relativement contingent de séries de causes indépendantes ; s'il est imprévisible, il ne l'est que relativement. Mais en ce sens l'individuel et le concret ne sont pas rencontrés seulement dans le domaine de la psychologie, ils se rencontrent dans le domaine de toutes les sciences. Cette particularité de réaction que M. Bernheim nous signale en matière psychologique se retrouve, au degré près, dans le domaine biologique, et même dans le domaine physique. A la même nourriture mon estomac ne réagit certainement pas aujourd'hui de la même façon qu'il a réagi hier, et même on peut dire ici aussi, il ne réagit pas de la même façon par cela même qu'il a déjà réagi une première fois. L'individu anatomique et physiologique que je suis, selon toute vraisemblance, n'a existé et n'existera qu'une fois, et ne repassera pas deux fois par un état tout à fait identique. Notre terre vraisemblablement ne connaîtra pas deux périodes carbonifères. Et l'historien méthodologiste, M. Xénopol, l'a vu, qui reproche à M. Bernheim de limiter arbitrairement au domaine psychologique ces phénomènes qui ne se répètent jamais ; mais il tombe à son tour dans l'arbitraire en opposant les sciences de succession, qui étudieraient les phénomènes de cette sorte, aux sciences de répétition. La barre de fer qui se dilate aujourd'hui sous l'action de la chaleur n'est certainement pas identiquement la même que lorsque je l'ai fait dilater hier, et ici aussi, et en tout domaine, il y a un individuel qui ne se recommence jamais. Si nous ne le remarquons plus en matière de physique ou de chimie, c'est que depuis longtemps notre esprit a été orienté ici vers le général et n'attache plus d'intérêt au particulier ; dans le domaine biologique la même évolution s'est de plus en plus affirmée : il suffit de comparer par exemple la place que tient la tératologie dans un traité d'Ambroise Paré à celle qu'elle occupe dans un manuel moderne. Et sans doute nous pouvons concevoir en matière humaine une orientation pareille des esprits vers le général. Mais ce n'est pas là répondre au problème posé.

Que ce soit une curiosité d'esprit légitime ou non, générale ou non, durable ou non (en fait, il semble bien que notre esprit s'attachera plus longtemps et aura plus de raison de s'attacher à s'expliquer l'individualité des hommes ou de tel homme qu'à s'expliquer l'individualité de tel mouton, ou l'individualité de telle barre de fer), lorsqu'on se propose justement d'expliquer cet individuel et non pas ce qu'il y a de général en lui, en quelque domaine que ce soit, comment, par quelle espèce de relation causale cherche-t-on et peut-on chercher à l'expliquer ? Je ne vois, pour ma part qu'une alternative. - Ou bien l'explication de l'individuel sera une limite ; par une combinaison de plans d'abstraction dans chacun desquels jouent des relations connues, on arrivera à serrer de plus en plus près la part de l'imprévisible relatif, et au terme la méthode des résidus laissera peut-être expliquer ce qui reste de particulier ; en tout cas, même si la part de l'inexpliqué ne doit jamais être nulle, on la conçoit comme indéfiniment réductible. Mais dans tout ceci c'est évidemment du type de causalité des sciences de la nature que nous nous servons, que la matière soit

psychologique, ou biologique, ou géologique. - Ou bien le phénomène unique sera considéré en lui-même : théoriquement une seule expérience suffit à établir une relation causale ; théoriquement donc, je puis découvrir à ce phénomène unique sa cause (ou l'ensemble de ses causes et conditions que pour abrégé j'appellerai ainsi) ; mais la relation causale ainsi établie sera-t-elle d'une sorte nouvelle ? Cette cause (ou cet ensemble de causes et conditions) ne s'est jamais rencontrée et ne se rencontrera jamais exactement telle ; soit. Ce qui importe est seulement de savoir si, supposé que cette cause se reproduise, je conçois que le même phénomène se reproduirait à sa suite. Ce phénomène est unique, mais non individuel : qu'il doive ou non, en fait, se reproduire jamais, ce qui importe est seulement de savoir s'il m'apparaît comme reproductible par la même cause, supposée reproduite, s'il m'apparaît que, le même ensemble de causes et de conditions se trouvant à nouveau réalisé, ce phénomène y serait nécessairement lié (n'est-ce pas le cas d'une éclipse, d'un passage de comète, qui, pris en soi, avec toutes ses particularités propres, serait rigoureusement unique de son espèce ?). Cette proposition, cette loi pourra être pratiquement inutile (il n'est même pas sur que pratiquement, en notre matière tout au moins, il en puisse être établi valablement de telle, mais tant qu'elle n'est pas atteinte, aucune explication n'est donnée) : en théorie*, elle est concevable. Or une telle explication est exactement du même type que les relations causales des sciences naturelles.

5. - b) Mais on peut concevoir l'individuel comme ne se réduisant pas à une complexité, ou du moins non entièrement, on peut y voir, dans certains cas, une synthèse originale, une spontanéité ; et dans cette mesure il s'y attache une imprévisibilité absolue. Remarquons d'abord que, même en ce sens, l'individuel ne se limite pas forcément au domaine psychologique ; certaines philosophies peuvent voir un élément de spontanéité dans la vie organique et même jusque dans le monde inorganique ; et il n'est pas indispensable à notre science de le nier. Cette remarque nous permet de ne pas retenir à part la question de la liberté humaine, et de la comprendre dans la question plus générale de la spontanéité. Quelle que soit la part de cette spontanéité - la détermination de cette part étant un problème de métaphysique que, selon la direction de cette étude, nous nous abstiendrons de discuter en lui-même, - s'il existe une spontanéité dans l'individuel qu'une connaissance se propose d'expliquer, quelle est donc la nature de l'explication qu'elle peut nous en donner ? M. Bernheim nous dit qu'elle aura pour caractère d'être régressive, au lieu que l'explication par la causalité des sciences de la nature est progressive. Ce n'est qu'une fois le phénomène accompli qu'on peut retrouver, en remontant, ce qui l'explique, ce n'est qu'une fois la synthèse faite qu'on peut en retrouver régressivement les éléments ; on ne peut suivre la marche inverse à cause de la particularité de réaction qui a été signalée. Mais cela ne résout pas la question. Si le phénomène considéré procède d'une synthèse originale, les éléments de cette synthèse, qu'ils soient retrouvés ou non après coup, ne rendent pas compte de cette synthèse, puisqu'ils ne prennent leur valeur que

de la synthèse accomplie : c'est ainsi que, dans l'analyse classique de l'acte libre, le mobile qui l'emporte dans la délibération ne l'emporte pas, nous dit-on, parce qu'il est le plus fort, mais il est le plus fort parce qu'il l'a emporté. Cette analyse faite, par voie régressive ou non, il reste toujours à nous dire comment ce facteur de spontanéité qui, par définition, n'est pas analysable (sinon nous retombons dans la conception de l'individuel comme une complexité), et qui est la raison propre de la synthèse, explique cette synthèse. Il ne m'apparaît qu'une alternative possible. - Ou bien on "expliquera" cette synthèse, cette spontanéité comme une symphonie exprime, explique un sentiment, comme un tableau exprime, explique un paysage ; ce ne sera pas une opération analytique réductible à ses règles objectives ; ce sera une intuition, un choix fait d'inspiration, au moins pour une part, et objectivement arbitraire. Que ce soit là ou non un processus satisfaisant pour l'esprit ou pour tous les esprits, que ce soit un pis-aller ou un idéal, - ce que nous n'examinons pas ici, - il nous suffit de demander si une explication de cette sorte peut, autrement que par une confusion de notions intenable, être appelée explication scientifique, et si au contraire elle ne se ramène pas indiscutablement à une notion d'art. - Ou bien donc on arrivera à l'art, ou bien si l'on veut rester en domaine de science, de connaissance objective, il est manifeste que, si tel est bien l'individuel et si une part plus ou moins grande de spontanéité et de synthèse originale y existe, la recherche scientifique proprement dite ne peut se proposer que d'expliquer tout le reste sauf cela, ne peut tendre qu'à circonscrire ce domaine pour n'y pas entrer, pour l'accepter des espaces de causalité régulière et déterminée, son seul terrain.

En résumé, dans quelque thèse métaphysique que nous nous plaçons et sans avoir eu besoin de nous prononcer ici pour l'une plutôt que pour l'autre, donnant bien comme objet à l'histoire, comme le veulent ses méthodologistes, la connaissance et l'explication de l'individuel ou du concret dans le passé humain, nous n'arrivons pas à reconnaître ce type nouveau et propre d'explication et de causalité que ces méthodologistes s'efforçaient d'établir : l'explication que l'histoire peut atteindre même dans ce domaine de l'individuel ou du concret nous a paru ou bien se ramener, sous une forme ou sous une autre, au type de l'explication dans les sciences de la nature, ou bien soit rentrer dans le domaine de l'art, soit ne pas exister. Ces historiens méthodologistes semblent donc ne pas faire une analyse exacte de leur propre méthode, de leur propre intention : nous sommes ainsi conduits à rechercher en fait, dans des oeuvres d'histoire, ce que font les historiens, s'ils expliquent et comment ils expliquent effectivement la matière dont leur histoire prétend être une connaissance explicative.

- II -

[Retour à la table des matières](#)

1. - Il est clair que je ne puis entreprendre ici une telle recherche avec toute l'extension qu'elle devrait comporter pour être satisfaisante. Je ne puis que prendre un exemple. Je l'emprunterai principalement à *l'Histoire politique* de l'Europe contemporaine de M. Seignobos. Ce choix a été guidé par plusieurs raisons. Tout d'abord la grande réputation de cet ouvrage nous assure de prendre un bon exemple du travail historique actuel. Puis c'est un précis, où l'élaboration historique doit donc se trouver condensée. L'auteur déclare expressément avoir voulu faire une histoire scientifique, explicative. Il est méthodologiste lui-même et a réfléchi sur ses procédés ; et sa position théorique, dans l'explication des faits sociaux, est volontiers "artificialiste". Enfin, c'est une histoire politique et une histoire politique contemporaine, c'est-à-dire un des domaines de l'histoire où nous avons certainement le plus le sentiment d'un rôle joué par les actions spontanées des individus.

2. - Prenons dans cet ouvrage la section consacrée à l'Angleterre. A l'examen que nous voulons faire nous trouvons aussitôt une difficulté. L'exposé, d'apparence très claire, devient en réalité très complexe dès qu'on veut y analyser et classer les explications présentées des faits. Pour nous en rendre compte il nous suffira de lire un paragraphe, celui qui après un résumé de la situation en 1815 ouvre l'exposé propre :

"Tout ce régime, le Roi et le Parlement, l'administration locale, le système électoral, l'Église, les lois sur les indigents et les ouvriers, la sujétion des Irlandais étaient d'origine ancienne. Mais il fut encore consolidé dans la période qui précéda 1814. La Révolution française, en effrayant les classes privilégiées, leur inspira l'horreur de toute innovation et les empêcha de faire, pendant trente ans, aucune réforme. Les guerres contre la France augmentèrent à la fois la dette (qui s'éleva de 237 millions de livres sterling en 1791 à 861 millions en 1815) et l'exportation de produits anglais en Europe ; ce qui accrut la richesse et l'influence des financiers et des industriels. Elles firent baisser les salaires et hausser le prix du blé, tandis que la création de la grande industrie grossissait le nombre des ouvriers ce qui augmenta encore l'écart entre les riches et les pauvres ³.

³ Ch. Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, p. 23.

La première proposition rappelle les institutions décrites dans la section précédente et dit qu'elles "étaient d'origine ancienne". Ou c'est une constatation sans portée ou c'est une explication tout insuffisante de leur rôle ou de leur valeur actuelle : du fait qu'une institution est ancienne, de ce fait seul, il ne résulte ni qu'elle soit solide, ni qu'elle soit caduque, ni qu'elle doive durer, ni qu'elle doive disparaître. Nous n'aurions une explication que si l'on nous disait quand les institutions anciennes se renforcent, et quand au contraire elles se dissolvent, et à quel stade sont justement celles qui nous occupent. - Quoi qu'il en soit, cet ensemble, nous dit-on, fut consolidé. Par quoi ? Cet "effroi des classes privilégiées" devant la Révolution française qui leur inspira l'horreur de toute innovation, si ce n'est qu'une liaison particulière entre deux faits particuliers, n'est qu'une affirmation arbitraire : car comment établir que, sans la Révolution française et l'effroi des classes privilégiées devant elle, l'horreur de toute innovation eût été moindre chez elles à ce moment ? N'y a-t-il pas d'autres causes possibles à cette disposition d'esprit ? En réalité ce qui permet à l'historien d'écrire et au lecteur d'accepter une telle phrase avec une valeur d'explication, c'est que l'un et l'autre admettent, consciemment ou non, la vérité de quelques propositions psychologiques générales comme serait par exemple "Lorsqu'un mouvement social menace une classe privilégiée, celle-ci en devient d'autant plus misonéiste", ou d'autres de caractère analogue. Ce sont ces propositions générales et elles seules qui fondent l'explication, et l'explication ne vaut que dans la mesure où elles valent elles-mêmes. - Toutes les propositions, explicatives d'apparence, que nous présente le reste du paragraphe (Les guerres contre la France augmentèrent la dette, augmentèrent l'exportation anglaise en Europe - firent baisser les salaires, - firent hausser le prix du blé, - l'augmentation de la dette et de l'exportation accrut l'influence et la richesse des financiers et des industriels, etc.) ont le même caractère : elles posent une liaison de causalité entre deux faits particuliers (les guerres de l'Angleterre contre la France à cette époque, et l'augmentation de la dette anglaise à cette époque - ces mêmes guerres et l'abaissement de salaires en cette période, etc.). Comment cela est-ce possible ? Entre les multiples facteurs qui ont pu agir sur l'exportation, les salaires, le prix du blé, etc., à quelle condition est-ce que le facteur guerres peut être indiqué comme la cause de ces phénomènes autrement que par une intuition contestable ou une affirmation gratuite ? Que ces propositions nous apparaissent vraisemblables (en fait, d'ailleurs, elles nous l'apparaissent d'ailleurs fort inégalement) ne doit pas nous faire illusion : car d'où nous vient cette impression de vraisemblance sinon d'un raisonnement plus ou moins conscient par lequel nous les subsumons sous des propositions générales dont la vérité nous paraît admissible ? Pourquoi l'affirmation "Les guerres anglaises de cette époque augmentèrent la dette anglaise de cette époque" nous semble-t-elle acceptable, sinon parce que nous disons plus ou moins explicitement que les guerres coûtent de l'argent,

que leur coût dépasse les ressources régulières des États, qu'un État ayant des dépenses extraordinaires à faire recourt à l'emprunt, etc. ? Qu'on y regarde de près : il n'est pas possible de tenir toutes les propositions de notre paragraphe autrement que comme des affirmations arbitraires, si l'on admet et ne sous-entend pas un certain nombre de propositions générales (sur le commerce extérieur, les salaires, les prix, et sur les facteurs qui influent sur ces phénomènes). Et à vrai dire la valeur contestable de certaines au moins de ces propositions vient justement de ce que les propositions générales qu'elles impliquent n'ont pas été suffisamment analysées et critiquées par l'historien, et que quelques-unes de ces relations générales, une fois explicitement formulées, sont inexactes ou fort contestables. Mais ce n'est pas la vérité des propositions présentées dans ce paragraphe que nous critiquons ici ; qu'elles soient vraies ou fausses il nous importe seulement de constater le processus logique qui les fonde : elles sont explicatives et ne sont explicatives que parce qu'elles appliquent à un cas particulier une relation générale de cause à effet.

Dans tout l'ensemble du paragraphe, je cherche la part d'explication qui pourrait revenir à quelque facteur proprement individuel ou spontané. Y a-t-il à tenir compte d'une particularité du caractère ou du milieu anglais ? M. Seignobos nous dit lui-même dans le paragraphe suivant que les traits par où l'on a cru souvent devoir le définir n'ont rien de spécifique. Je n'arrive à apercevoir que dans un seul facteur une part possible de spontanéité ; c'est dans le facteur guerres, la part de causalité qui peut en revenir à l'individu Napoléon, et encore, dans les actes mêmes de cet individu, cette part seulement qui peut tenir à une spontanéité véritable. Mais quelle qu'en soit l'importance réelle, ce n'est là, à tout prendre, qu'un seul élément contingent entre beaucoup de causes régulières, et peut-être donne-t-il à des causes l'occasion de s'exercer plutôt qu'il n'est cause lui-même. - Ainsi, au total, dans ce paragraphe que nous avons pris comme un spécimen, de la manière historique, il nous apparaît que prédomine essentiellement un type d'explication tout à fait analogue à celui des sciences de la nature. Seulement, pour l'apercevoir, tout un travail d'analyse est nécessaire, qui n'est pas fait, explicitement du moins, par l'historien. Mais, ne pouvant évidemment pas continuer ici dans ce détail l'examen de tout un livre ni même de tout un chapitre, je vais maintenant résumer et classer les observations qui ressortiraient de ce travail ainsi poursuivi.

3. - D'abord nous noterons une bonne part d'inexpliqué. nous ne rencontrons souvent qu'un simple enregistrement de faits dans leur ordre de succession. Nous trouvons de simples constatations, par exemple : "La réforme de la loi pénale *consista* à... La réforme de la poste se *fit* en 1839 ...". Mais quelle est la cause, l'explication de ces réformes ? Parfois, on nous parle de création ("création" des grands journaux politiques, "il se *forma* des unions") : s'agit-il là vraiment de spontanéités, de commencements absolus inexplicables ? Ailleurs ce sont des apparences d'explication. De ce phénomène si important, semble-t-il, dans une histoire politique d'un pays parlementaire qu'est un

changement de majorité, il est rare que nous trouvions une explication proprement dite⁴. Elle est parfois présentée sous forme dubitative comme une donnée secondaire : les électeurs, probablement indifférents à la politique étrangère et mécontents d'une série de mauvaises récoltes, abandonnèrent les conservateurs" ; il valait cependant la peine de vérifier si en effet de mauvaises récoltes changent la force des partis et suffisent à faire perdre la majorité⁵. "Le ministère avait peu à peu perdu sa popularité, peut-être à cause de ses réformes, peut-être à cause de la crise commerciale et aussi parce qu'il était soutenu par les papistes irlandais" : une analyse spéciale et comparative de toutes les pertes de majorité observées n'aurait-elle pas abouti à montrer quels sont les facteurs qui agissent vraiment ?⁶. Ailleurs l'explication ne remonte pas au-delà du fait parlementaire qui manifeste, mais n'explique pas la perte de majorité : "Le ministère Gladstone se retira après un vote sur le budget où il fut mis en minorité de 12 voix par *l'abstention d'une* cinquantaine de députés libéraux"⁷. "Le ministère s'étant trouvé en minorité sur une question militaire (par l'absence de quelques députés) se retira"⁸. A un autre changement du parti au pouvoir, on semble se contenter de la raison que le parti y revenant "avait peu à peu reconquis les électeurs ; il regagnait les sièges presque à toutes les élections complémentaires. Le ministère conservateur, se sentant en minorité..."⁹. Si le parti en question n'avait pas reconquis les électeurs, comment serait-il revenu au pouvoir ? que ce changement se soit produit peu à peu ou d'un seul coup ne fait d'une constatation aussi évidente une explication, et pourtant dans ce cas nous n'en trouvons pas d'autre. - Il est fréquent que nous ne trouvions pas d'autre explication à une certaine pratique, à une certaine conduite, sinon la remarque que l'usage ou la mode s'en établit : "L'usage s'établit définitivement de changer le chef de la majorité..."¹⁰. "L'usage s'était établi depuis la fin du XVIIIe siècle de donner une subvention ..." ¹¹. "Les secrétaires généraux des principales associations ... prirent l'habitude de se concerter"¹². "Il fut de mode pendant quelque temps en Angleterre de maudire les trade unions ..." ¹³. "Désormais, il fut de mode en Angleterre de vanter les trade unions..." ¹⁴. - Il semble même par moments que le verbe devenir prenne à lui seul la valeur d'une raison : "La réforme devenait peu à peu populaire ..." ¹⁵. - "Les députés sont devenus plus dépendants des élec-

⁴ Cf. Ivi p. 24 et p. 43.

⁵ Cf. Ivi p. 73.

⁶ Cf. Ivi p. 51.

⁷ Cf. Ivi p. 75.

⁸ Cf. Ivi p. 88.

⁹ Cf. Ivi p. 85.

¹⁰ Cf. Ivi p. 39.

¹¹ Cf. Ivi p. 42.

¹² Cf. Ivi p. 59.

¹³ Cf. Ivi p. 88.

¹⁴ Cf. Ivi p. 89.

¹⁵ Cf. Ivi p. 32.

teurs, la Chambre est devenue plus représentative ..." ¹⁶. - Toutes les propositions de ces divers types - et il sera aisé de constater qu'elles sont nombreuses dans la rédaction ordinaire des historiens (elles sont relativement beaucoup moins fréquentes chez M. Seignobos que chez la plupart des historiens même contemporains) - nous paraissent à considérer comme des absences d'explication.

4. - Cherchons maintenant quel est dans cette histoire le rôle explicateur de l'individu. En apparence, il est énorme. C'est un des préceptes de méthode de M. Seignobos de toujours attribuer un acte, un fait, non à un groupe, à une collectivité, à un facteur abstrait, mais à une personne, à un individu, à un être concret. Cependant il s'est abstenu de tracer des portraits comme étant "presque matière à contestations" ¹⁷. On pourrait ajouter que la prétendue explication de l'histoire d'un personnage par son caractère n'est à l'ordinaire qu'une pure tautologie : on emprunte aux différents actes connus de ce personnage les différents traits dont on constitue son caractère, et on explique ensuite ces mêmes actes par cela même que l'on vient de leur emprunter. Mais nous trouvons beaucoup de faits rattachés sans plus à l'action d'un individu : "Peel fit... Gladstone fit ..." Est-ce une explication ? Si l'acte de cet individu est déterminé par des raisons, ce sont ces raisons qui nous seraient une explication. Mais admettons même que nous ayons affaire, dans tous ces multiples cas de l'action politique courante, à des actes de spontanéité individuelle, à ces synthèses originales que l'analyse ne réussit pas à expliquer ; si c'est l'action originale de Peel voulant l'abolition des lois sur les blés qui explique cette abolition, comment cette même action de Peel voulant l'état de siège pour l'Irlande ne cause-t-elle pas de même l'adoption de cette mesure ? Si c'est l'action originale de Gladstone qui rend compte de l'accomplissement de la réforme électorale, comment cette même action s'appliquant au *home rule* n'en cause-t-elle pas aussi l'accomplissement ? Je sais bien que souvent on ajoute l'analyse de ce qu'on appelle les "conditions", et qu'on les trouve différentes ici et là : mais ne serait-ce donc pas ces "conditions" qui seraient proprement les causes, qui expliqueraient ici la réalisation et ailleurs la non-réalisation ? Si ce qui fait vraiment qu'une réforme se réalise, qu'une mesure est prise, n'est pas l'acte de l'homme qui réalise cette réforme, qui prend cette mesure, que nous explique-t-on par cet acte, et à quoi nous avance la règle d'attribuer toujours les faits à des individus, à des êtres concrets ? - Je prends un cas où, semble-t-il, puisque l'élément premier est d'ordre passionnel, nous avons la chance la plus grande de trouver pour cause un facteur d'action individuelle originale : la division du parti irlandais provoquée par l'adultère reproché à Parnell ; la cause véritable du fait qui intéresse l'histoire politique, c'est-à-dire de la division du parti irlandais, l'antécédent qui explique cet effet est-il l'acte individuel de Parnell ou bien n'est-il pas plutôt et seulement le sentiment

¹⁶ Cf. Ivi p. 64.

¹⁷ Cf. Ivi p. VII.

collectif existant dans la société anglaise de cette époque à l'égard de l'adultère ? - Je prends un des rares cas où M. Seignobos analyse les éléments d'une personnalité pour y rattacher le caractère propre de l'action de cette personnalité :

"Disraëli n'avait en matière de politique intérieure qu'un programme négatif... Mais il exprima cette politique traditionnelle sous une forme nouvelle ; orateur et romancier, enclin aux attitudes théâtrales et aux formules littéraires, il imagina d'attribuer au parti conservateur une doctrine tout à fait étrangère à la vieille aristocratie tory. Lui-même, issu d'une famille juive convertie, s'était présenté d'abord comme candidat radical, et dans son roman *Sybil* avait exprimé sa sympathie pour les ouvriers chartistes... il parlait d'émanciper le souverain de la tyrannie du Parlement et de fonder le gouvernement sur trois forces, la monarchie, l'Église, le peuple... Il s'adressait au peuple pour soutenir le souverain et l'Église ; en échange le souverain devait améliorer la condition matérielle, l'Église la condition morale du peuple. Son idéal était une monarchie ecclésiastique et démocratique, intermédiaire entre les conceptions de Napoléon III, de Bismarck et de Léon XIII" ¹⁸.

Si les traits groupés dans ce paragraphe ne sont pas mis là au hasard, s'ils tendent bien à expliquer la conception politique propre à Disraëli, deux observations nous frappent : 1° ces différents traits (orateur, romancier, origine juive... ne sont explicatifs qu'en vertu de propositions générales implicitement postulées (le tempérament d'orateur, de romancier, porte aux attitudes théâtrales et aux formules littéraires, l'origine juive explique un détachement relatif des traditions de l'aristocratie de race anglaise) : ainsi ce qu'il y a d'explicatif dans la personnalité même d'un individu se ramènerait à des facteurs généraux de causation, formulables en propositions générales. 2° Mais ce qui est plus curieux encore est que cette conception politique qu'on nous explique par la combinaison de ces différents traits personnels à Disraëli nous soit, à la fin, donnée pour très voisine des conceptions politiques de trois autres hommes d'État, Napoléon III, Bismarck et Léon XIII, dont aucun n'avait pour particularité de réunir en sa personne les caractères d'orateur, de romancier et de juif. Or, si la ressemblance entre les quatre conceptions politiques est réelle, comment cherche-t-on l'explication de ce qui rapproche si remarquablement ces quatre personnalités dans ce qui justement les différencie ?

5. Si le rôle explicateur des personnalités individuelles nous paraît ainsi se résoudre ou évanouir, n'allons-nous pas trouver un facteur vraiment explicatif dans ces individualités du second degré dont la formation, l'action, le développement semblent être les facteurs tellement décisifs de l'évolution politique d'un pays, je veux dire les partis politiques ? Le jeu des partis tient en effet une grande place dans l'œuvre de M. Seignobos. Il nous est présenté suivant

¹⁸ Cf. Ivi p. 69.

une formule remarquablement uniforme : tel parti, formé de tels éléments, a tel programme, fait telle chose, adopte telle tactique, promet telle chose, réalise telle promesse. Est-ce là une explication ? - Et d'abord comment s'expliquent-ils eux-mêmes ? sans doute, des grands partis qui existaient déjà au moment d'où part cette histoire, on n'avait pas ici à rendre compte ; mais voici un parti nouveau, le parti socialiste, dont la formation est comprise dans le cadre de l'étude : on constate qu'il se forme, on ne nous dit pas (explicitement tout au moins) par quelle cause il se forme ¹⁹. - Prenons-les existant : est-ce leur programme qui explique véritablement leur action ? Ainsi on nous dit du parti libéral qu'il ne fait rien dans la période 1849-65 parce que son programme était épuisé ; mais voici que dans la période 1869-75 il faut à nouveau quelque chose : pourquoi donc ne se donnait-il pas un nouveau programme en 1849-65 comme il le fait en 1869-75 ? Et pourquoi telle part des programmes se réalise-t-elle non telle autre ? Et pourquoi à tel moment tel parti agit-il contre son programme ? - Est-ce la caractèrè des partis qui est davantage explicateur ? Je lis à plusieurs reprises que la tradition tory était de s'occuper des questions extérieures et de laisser de côté les réformes intérieures : or je vois l'action du parti whig dans la période 1849-65 avoir exactement ce caractèrè ; et je vois d'autre part la réforme de l'administration intérieure accomplie par un ministre unioniste (1888) ²⁰. Comme caractéristique du parti whig, je trouve mentionnée l'habitude des réformes empiriques, des compromis : or je le vois, en 1885, faire une réforme électorale dont on nous dit que le caractèrè est d'être rationnelle et systématique. Mais, à la vérité, comment serions-nous surpris de ces flottements ? Nul n'a mieux que M. Seignobos démontré que, dans cette histoire anglaise du XIXe siècle, la succession des deux grands partis historiques au pouvoir ne s'est jamais faite en réalité que par un déplacement entre ces partis, une scission d'un côté, une accession nouvelle de l'autre ; et ce sont ces combinaisons qui font quelque chose. Ainsi la personnalité des partis s'évanouit comme cause explicatrice de leur action puisqu'ils agissent justement lorsqu'ils cessent d'être eux-mêmes, lorsqu'ils viennent de devenir autres ²¹. C'est donc quelque autre élément, quelque autre force de leur volonté et de leur individualité qui est la cause à chercher.

6. - De véritables causes, en trouvons-nous quelque part ? Voici par exemple qu'à plusieurs reprises un changement dans l'action ou la constitution d'un parti nous est expliqué par l'arrivée des hommes plus jeunes : mais cette action du renouvellement des générations est une cause générale qui demanderait à être analysée plus précisément (dans quelle mesure et en quel sens les jeunes innovent-ils ? dans quelle mesure conservent-ils ? par quelle raison

¹⁹ Cf. Ivi pp. 82-83.

²⁰ Cf. Ivi p. 70 et p. 88.

²¹ Cf. Ivi p. 55, p. 57, p. 72, p. 79, p. 81.

plus ou moins ? ou par quelle raison en tel et tel sens ?²². Je relèverai encore comme exemple, éparses ici et là, souvent sous forme incidente, un certain nombre de remarques sur l'action par les manifestations, par les meetings ou bien par le terrorisme, par l'obstruction dans une assemblée sur l'action des formules de plate-forme électorale, comparées par M. Seignobos lui-même aux cris de guerre, sur le rôle des enquêtes émouvant l'opinion publique, sur l'action de l'opinion publique : il y a là le germe de ce qu'on pourrait appeler une théorie des modes d'action dans la vie publique, qui deviendrait vraiment explicative à la condition d'analyser et de dégager les facteurs de psychologie collective d'où ils tirent leur puissance ; mais il n'y en a que le germe, et il n'apparaît évidemment pas à l'auteur que son œuvre explicative reste lacunaire et insuffisante tant que cette coordination et cet approfondissement systématique n'est pas fait²³. A plusieurs moments, les crises industrielles sont signalées comme causes de certains phénomènes d'ordre politique ; mais ici aussi l'analyse n'est pas menée jusqu'à une proposition générale précise qui seule serait explicative ; et nous voyons de la sorte un même phénomène, les agitations ouvrières, expliqué ici par une poussée de misère et là par une poussée de prospérité, sans qu'on cherche à dégager ce qu'il peut bien y avoir de commun entre ces deux antécédents, en apparence contraires, pour que le même effet en résulte²⁴. Arrivons-nous au grand phénomène dominateur qui nous est donné comme rendant compte d'ensemble de toute l'histoire politique anglaise au cours du XIXe siècle, le passage de l'aristocratie à la démocratie ? Il nous est dit qu'il ne procède pas d'une évolution intérieure de la société anglaise, mais qu'il lui a été *imposé du dehors*, et voici la raison donnée à l'appui de cette affirmation : la vieille Angleterre est restée ce qu'elle était, il s'est produit seulement que les éléments dissidents et à tendances démocratiques, extérieurs à elle (les comtés du Nord et de l'Ouest, les Gallois, les Écossais, les Irlandais), ont pris peu à peu une place prépondérante. Mais pourquoi l'importance de ces éléments a-t-elle été ainsi accrue au cours du siècle ? Là commence l'explication véritable et, une fois faite, elle perdrait certainement cette apparence de contingence extérieure : car elle se constituerait de propositions générales (formes et tendances politiques correspondant aux populations industrielles, relations entre la vie urbaine et les tendances démocratiques, etc.). - Ainsi l'explication, là où nous en découvrons une véritable, s'arrête à mi-chemin ; mais on en peut néanmoins apercevoir le caractère : elle est toujours une explication par une relation de forme générale entre cause et effet. Dans le texte de M. Seignobos se trouvent beaucoup de lois sociologiques à l'état virtuel ou à l'état confus ; mais de ce qu'elles restent à cet état virtuel ou confus, elles n'en prennent pas une autre nature et ne constituent pas pour cela un mode de causation différent de celui qui est employé dans les autres sciences. Nous n'avons donc pas rencontré, dans cet

²² Cf. Ivi p. 29 et p. 56.

²³ Cf. Ivi, pp. 53, 91, 27, 74-75, 80, 63, 44, 55-56.

²⁴ Cf. Ivi, pp. 25-26, 28, 44, 47, 68.

exemple de fait, cette causalité toute particulière et toute différente de la causalité des sciences de la nature que revendiquait la méthodologie historique.

- III -

[Retour à la table des matières](#)

1. C'est justement parce que la méthodologie historique des historiens nous apparaît inexacte et inconséquente, et leur pratique incertaine et inconsciente de ses propres tendances, que la tâche urgente qui s'impose nous paraît être ici de chercher les moyens de tirer du travail historique ce qu'il porte virtuellement en lui. Il nous semble que ce serait grandement ly aider que de lui fournir quelques préceptes simples et précis qui conduisissent comme de façon automatique à établir des relations de causalité proprement explicatives : ce sont de telles règles que je vais essayer de formuler. Pour être susceptibles d'une application immédiate et générale, elles doivent être indépendantes de toute opinion de fond sur la nature des phénomènes historiques ou même sur la nature de la science qui doit en être constituée ; c'est dire qu'elles doivent revêtir un caractère purement formel. Je n'impliquerai donc qu'un seul postulat de fond, - mais ce n'est pas du côté des historiens qu'il sera contesté, - c'est le postulat que la connaissance cherchée est une connaissance de fait et non apriorique. Cela entendu, je pense pouvoir réduire la méthode pour découvrir les véritables relations causales en histoire à deux propositions, suivies de deux corollaires, toutes les quatre propositions exclusivement formelles.

2. - A) Je formulerais la première règle : Définir *en termes généraux l'effet précis* proposé à l'explication. Je ne veux pas ici, en effet, demander en principe que l'historien cesse de se donner pour objet d'étude un phénomène particulier ou même individuel ; je demande seulement que dans ce cas, au lieu de se contenter, comme il le fait à l'ordinaire, de nommer cet objet par un mot générique assez vague accompagné d'une particularité de temps et de lieu, ou bien par une désignation tout individuelle ou concrète (la Révolution de 1848 en France, l'abolition des lois sur les céréales en Angleterre), il recherche - par tâtonnements, par approximations successives, s'il est nécessaire, - une définition qui soit déjà une analyse scientifique et mette sur la voie des relations à considérer (le renversement d'un gouvernement par un petit groupe d'opposants, le renversement d'un gouvernement impopulaire par un petit groupe d'opposants, pouvant profiter de tel ou tel facteur, etc. ; le retrait d'une

loi lésant les intérêts d'une catégorie économique ayant tel pouvoir politique, profitant aux intérêts de telle autre catégorie économique, définie de telle façon, selon tel mode, etc.). Ainsi on retiendrait de l'esprit actuel de la recherche historique ce qu'il contient d'excellent, le sentiment du réel, le sentiment que l'objet de l'étude, la matière humaine, toujours rencontrée sous une forme particulière, est une réalité positive. On éviterait le danger où l'historien lui-même, dès qu'il pense s'élever à ce qu'il appelle des vues générales, tombe trop souvent aujourd'hui : l'abstraction arbitraire et trop éloignée de la réalité. Mais on montrerait que "général" et "précis" ne s'opposent pas, que dans un objet concret, on peut dégager des éléments de caractère général, et que même c'est par là seulement qu'on arrive à le bien connaître et bien le définir. Et je ne crois pas qu'il faille demander de renoncer aux caractéristiques de temps et de lieu, au moins provisoirement ; mais il faut que l'obligation de définir les phénomènes autrement que par elles fasse donner à ces caractéristiques leur véritable sens et leur véritable importance, le sens de l'importance qu'a, pour un échantillon minéralogique ou pour un spécimen de plante ou d'animal, l'indication du lieu et parfois aussi de la date où il a été recueilli.

3. - B) La seconde règle aurait pour objet d'assurer la distinction de la cause et de la condition. Je la formulerais : *Entre les différents antécédents d'un phénomène, celui-là est la cause, qui peut être lié avec lui par la relation la plus générale.* Ce n'est pas seulement en histoire que se rencontre la confusion de la cause et de la condition ; même chez un logicien comme Mill la distinction n'est pas nettement faite²⁵. En reprenant l'exemple qu'il donne (une pierre jetée dans l'eau tombe au fond), on verrait qu'il ne peut qualifier indifféremment de cause et de condition tous les antécédents que parce qu'il ne précise pas le phénomène considéré (notre règle A) : chute d'un corps, chute d'un corps dans un liquide, etc. Mais, une fois le phénomène qu'il considère précisé, il y aurait un des antécédents qui se lierait avec ce phénomène par une relation plus générale que ne se lieraient les autres ; et celui-là à l'égard de ce phénomène serait la cause. En histoire, où les phénomènes considérés sont, nous venons de le voir, pris d'ordinaire à la fois très complexes et mal définis, et où en même temps les antécédents en relation possible avec le fait sont multiples, le mal est encore plus grave : ou bien le choix de celui ou de ceux des antécédents que l'historien prend comme causes est tout à fait arbitraire, ou bien l'indistinction de la cause et de la condition est complète ; de toutes façons c'est là l'obstacle le plus direct à l'aperception des régularités causales. La règle que j'indique suffit, je crois, à éviter cet arbitraire ou à sortir de cette indistinction. J'ai déjà noté ailleurs ce texte caractéristique de M. Seignobos dans un de ses ouvrages de méthodologie : "Quand on fait sauter un rocher en mettant le feu à un tas de poudre, le rocher, la poudre, le feu sont également conditions et causes" ; et j'en ai rapproché son explication notamment de la Révolution de 1848 comme un hasard : "La Révolution de

²⁵ Cf. *Logique*, t. I, trad. fr., pp. 370-376.

1848 qui a fait passer dans la pratique le suffrage universel, préparé l'unité nationale de l'Europe centrale, organisé les partis socialiste et catholique (a été) l'œuvre de quelques agitateurs démocrates et socialistes aidés par découragement subit de Louis-Philippe ..." ²⁶. Appliquons notre règle : si dans l'explosion du rocher c'est bien l'explosion que nous considérons (et non pas tel autre phénomène, le mode de brisure, les effets de l'explosion, par exemple), nous nous apercevons aisément que l'antécédent rocher n'est lié au phénomène explosion que par une relation très particulière, car il y a explosion où il n'y a pas rocher, et il y a rocher où il n'y a pas explosion ; de même tout feu n'est pas lié à une explosion, ni même toute explosion à un feu (explosion au choc) ; et non plus même la poudre n'est pas liée par la relation la plus générale possible, car il y a d'autres explosifs ; et ainsi nous arriverions à trouver comme l'antécédent lié au phénomène explosion par la relation la plus générale une expansion brusque de gaz : nous aurions donc atteint comme cause proprement dite la force expansive des gaz. De même il nous apparaîtra sans peine impossible de lier par une proposition tant soit peu générale le phénomène révolution à la présence d'un petit groupe d'agitateurs, même coïncidant avec la présence d'un roi découragé : car cette rencontre s'est produite ailleurs ou en d'autre temps sans amener de révolution et réciproquement des révolutions se sont produites sans ces antécédents ; sans grand effort nous ne pourrions pas non plus ne pas reconnaître que l'établissement du suffrage universel, ou plus généralement une modification du genre du suffrage, que l'unification des États, etc., ne sont pas liables par une proposition générale à l'antécédent révolution, ni réciproquement. Et ainsi nous serons conduits à rechercher, à défaut de ces causes indiquées arbitrairement et sans preuve, quel est l'antécédent exact qui peut véritablement être lié au phénomène considéré (lequel serait d'ailleurs à définir plus précisément) par une proposition générale ou plus générale que tout autre. Nous pouvons présenter la même distinction sous une autre forme : parmi les divers antécédents d'un phénomène la *condition est l'antécédent substituable, la cause est celui qui ne l'est pas, ou celui qui l'est le moins*. Que la substance recouvrant l'explosif soit rocher, bois, terre, ou maçonnerie, le phénomène proprement dit de l'explosion peut se produire également ; que la détonation soit provoquée par le contact d'une flamme, par le choc ou même (dans le cas de certains explosifs) par un déplacement mécanique des substances, ce phénomène peut encore également se produire ; mais si le phénomène expansion brusque de gaz se rencontre dans tous ces cas et ne se remplace pas par un autre, celui-là peut être appelé proprement cause, de préférence aux autres antécédents substituables, qui dans chaque cas particulier seront appelés conditions. Il faut ajouter aussitôt que ce caractère de l'antécédent -cause peut n'être pas absolu : il s'établit par comparaison et d'un certain point de vue. Au reste toute la distinction entre cause et condition n'est jamais que relative : une condition d'un phénomène n'est souvent que sa cause au second degré, que la cause de sa

²⁶ Cf. Méthode historique et science sociale, *Revue de synthèse historique*, 1903, p. 14.

cause ; ou suivant que l'étude s'attachera à telle ou telle face d'un fait, ou qu'elle se placera au point de vue de tel ou tel ordre de connaissance, tel antécédent méritera le nom de cause et tel autre celui de condition, ou au contraire celui-ci sera cause et celui-là condition ; une épidémie aura comme cause, pour le médecin, la propagation d'un certain microbe et comme conditions la malpropreté, la promiscuité, la mauvaise santé engendrées par le paupérisme ; pour le sociologue et le philanthrope, le paupérisme sera la cause, et les facteurs biologiques les conditions. Cette relativité sera particulièrement sensible dans les phénomènes abordés par l'histoire, qui sont à la fois si complexes d'ordinaire et si mal définis. Mais ce n'est qu'une raison de plus de prescrire la distinction de la cause et de la condition, justement comme le moyen de forcer à une analyse et des éléments du phénomène et des différents ordres de relation où il peut entrer et d'où il peut être saisi ; seule cette opération permet de sortir méthodiquement de l'arbitraire ou de la confusion.

4. - C) Pour aider encore à cette analyse, il est utile, je crois, de dégager et de donner comme règles complémentaires deux corollaires de la proposition précédente : C1) Le premier poserait l'obligation de *toujours "expliquer" l'antécédent immédiat*. Dans beaucoup de cas, en effet, si l'on aboutit pas à apercevoir une causation régulière, si l'on s'arrête à des propositions arbitraires ou à de pures contingences, ou si, cherchant des régularités, on n'obtient que des propositions sans caractère scientifique, cela tient pour une bonne part à ce que, du phénomène pris pour explication au phénomène à expliquer on saute par-dessus trop d'intermédiaires, non-aperçus ou en tout cas non-analysés : on le reconnaîtra aisément dans plusieurs des exemples donnés plus haut. L'histoire ressemble volontiers à une connaissance de sens commun, non proprement scientifique (certains de ses méthodologistes sont les premiers à le dire et même acceptent ce caractère comme définitif) ; ses propositions ressemblent à des généralisations du sens commun du genre par exemple de celle-ci : "Quand on prend froid, on s'enrhume". Qu'on y regarde de près ; ce qui manque à une proposition de cette sorte pour être scientifique, c'est de ne pas analyser tous les intermédiaires, tous les antécédents et conséquents immédiats entre lesquels s'établiraient des relations proprement scientifiques, bien définies et limitées (froid, action congestive du froid sur les tissus, sur certains tissus, muqueuses, sécrétions de ces muqueuses, etc.). De même pour les formules dont se contente trop aisément l'histoire qui prétend expliquer.

C2) Le second corollaire fournirait la règle de *tendre toujours à établir des propositions explicatives dont la réciproque soit vraie*. A la limite cette règle revient à dire d'appliquer le principe de causalité non seulement sous la forme "Les mêmes causes produisent les mêmes effets", mais encore sous la forme "Le même effet provient de la même cause". Cette forme, si elle ne se déduit pas analytiquement, comme la précédente, de la formule première ordinairement donnée au principe de causalité (Tout phénomène a une cause),

peut être néanmoins défendue comme légitime pour de bonnes raisons ; et, en fait, il en est couramment fait usage dans les sciences de la nature (sur quel autre principe se fonde, par exemple, la détermination chimique du soleil par l'analyse spectrale ?). Mais, pour en user légitimement, il faut être bien sûr d'avoir atteint une véritable cause (et non une condition plus ou moins proche), et notamment d'avoir dégagé d'aussi près que possible l'antécédent immédiat. Comme cette sécurité fera souvent ou presque toujours défaut, au moins au début, dans les recherches explicatives en matière d'histoire, et que le maniement d'un tel principe reste toujours délicat et difficile, je crois plus prudent de présenter ici la proposition explicative susceptible de réciproque comme la forme parfaite vers laquelle il faut tendre que comme la forme dès l'abord et en tous les cas réalisée. Et pour fonder cette règle aussi limitée, il suffit d'y montrer une application du principe d'économie. Mais la tendance à y atteindre est essentielle, et constitue un adjuvant très précieux, en apportant, dans l'investigation explicative, des suggestions, des soupçons, des doutes très utiles : les remarques, les objections que nous avons faites plus haut en ont procédé plus d'une fois.

5. - Telles sont les quatre propositions purement formelles (dont deux principales et deux corollaires) qui me paraissent suffire à orienter le travail historique vers une détermination satisfaisante des explications causales. Je voudrais montrer brièvement qu'en effet une application soutenue de ces principes conduit à écarter les explications illusoire ou insuffisantes où s'arrête communément la recherche de l'historien, et suffit à fonder un certain nombre de propositions méthodologiques qu'on a jusqu'ici établies autrement.

a) Elle écartera d'abord cette illusion si fréquente que raconter ce qui s'est passé avant *explique* en quelque mesure ce qui s'est passé après, que la succession chronologique est déjà par elle-même à quelque degré une compréhension des faits successifs. Bien qu'ils le nient et, en effet, ne s'en doutent peut-être pas, les historiens font constamment de *l'histoire à l'envers* : une institution, une classe, une famille se trouve à un moment donné devenir importante ; l'historien recherche les *origines* de cette institution, de cette classe, de cette famille, mais non pas en ce sens qu'il recherche les conditions et les causes qui en expliquent la naissance, la formation, le développement ; il se contente le plus souvent de constater que le Parlement de Paris, avant d'être organisé comme il l'a été par Philippe le Bel, existait de telle façon sous saint Louis, était tel et tel sous les premiers Capétiens, etc., que telle charte communale a précédé les autres et a été établie à la suite de tels et tels événements particuliers, que la maison de Hohenzollern "la eu son berceau" dans telle petite circonscription féodale, qu'elle acquit successivement tel et tel domaine ou province, que le margrave devint électeur, l'électeur roi, etc. ; la classe ouvrière ayant pris dans la vie et les préoccupations actuelles une grande place, on s'empresse à rechercher ce qu'étaient les ouvriers en tel siècle passé, on se satisfait de trouver qu'il y avait *déjà* des grèves au XVI^e siècle ou au

XIVe, qu'il y avait *déjà* une question sociale, etc. Et les exemples pourraient se multiplier. Mais en quoi est-ce une explication ? A vrai dire il y a bien la-dessous une idée scientifique, l'idée que les faits successifs ne sont pas sans lien, qu'il y a une évolution ; mais cette idée demeure inféconde, parce qu'elles restent toute confuse, parce qu'il n'apparaît pas nettement à l'historien qu'une succession, une évolution n'est explicative qu'à la condition d'être elle-même reconnue comme déterminée, reconnue conforme à une certaine loi. De même que, pour l'appréciation d'un crime, la recherche des antécédents du criminel, de la qualité de ses ascendants, des traits de son milieu, ne signifient absolument rien si, consciemment ou non, on n'implique pas une certaine théorie de psychologie criminelle, de l'influence de l'hérédité, de l'action du milieu, de même, lorsque, d'instinct plus que de raison, l'historien, pour expliquer un fait ou une institution, recherche les faits précédents, remonte de proche en proche aux formes premières et aux origines, il n'explique quelque chose qu'à la condition de se fonder sur quelque loi valable de succession des phénomènes et d'évolution des institutions. Communément aujourd'hui, faute ici encore d'analyser au juste ce qu'il fait, il ne distingue pas entre le cas où il constate simplement une succession et ceux où il atteint une évolution ; l'application des règles énoncées, en l'obligeant à exprimer en termes généraux, à analyser les facteurs invoqués comme explicatifs, à distinguer entre des antécédents purs et simples et des causes véritables, le forcerait à ramener la chronologie, la recherche des origines à sa juste valeur, et à apercevoir l'inutilité explicative complète de beaucoup de ces recherches.

6. - b) L'application de nos règles conduirait sans doute, en second lieu, à éliminer l'individu comme cause, soit sous la forme de l'individu proprement dit, soit sous la forme collective du parti. il pourrait cependant sembler au premier abord que notre premier corollaire nous mène à la conséquence opposée : n'est-il pas vrai que comme antécédent immédiat, comme facteur immédiat, nous n'atteignons jamais que des individus ? En réalité nos règles nous montreraient que tout au contraire nous n'atteignons jamais l'individu comme l'antécédent immédiat proprement dit : en effet ce n'est pas Peel ou Gladstone, comme individu pris en un tout, qui est l'antécédent immédiat lié par la relation la plus générale possible à la prise d'une mesure, au vote d'une loi, puisque, le même antécédent se rencontrant ailleurs (lorsqu'une loi voulue de la même façon par lui n'est pas votée), l'effet ne suit pas ; l'antécédent immédiat lié par une relation générale et précise, c'est ce qui, dans Peel ou dans Gladstone, est différentiel entre le premier et le second, ce qui, abstrait de l'individu pris comme un tout, correspond exactement à l'effet lorsqu'il se produit, manque lorsqu'il ne se produit pas. Autrement dit, l'individu pris comme un tout apparaît au mieux comme une condition ; mais c'est quelque élément abstrait de lui qui apparaît comme l'antécédent immédiat véritablement explicatif. En dirigeant la recherche suivant cette norme de la relation à la fois la plus générale et la plus précise à trouver, on apercevra donc souvent, je crois, que l'individu, homme ou parti, s'il a un rôle effectif dans la

production des phénomènes considérés, a celui de donner aux causes régulières et propres de ces phénomènes l'occasion de les produire, plutôt que celui de les produire lui-même ; son action est tout au plus - et d'ailleurs même en cela forcément toute contingente et spontanée - de déclencher le jeu d'un ensemble de régularités. Et dans ce rôle, souvent aussi, il apparaît éminemment substituable (c'est-à-dire il apparaît souvent comme vraisemblable que, si tel individu, homme ou parti, ne s'était pas trouvé opérant ce déclenchement, tel autre se serait trouvé pour l'opérer, et qu'ainsi l'individualité proprement dite est assez indifférente à cette action).

7. - c) L'application de nos règles élimine également cette explication dont se contentent si souvent non seulement des historiens mais aussi des sociologues, l'explication par l'imitation, par la mode. Qu'on essaie de porter à la généralité une proposition explicative de ce genre, on s'aperçoit aussitôt en effet qu'elle n'est pas soutenable ; car une mode réussit, une autre non, une imitation se produit, une autre se développe pas du tout, et ce n'est évidemment pas l'élément mode et imitation pris en soi, puisqu'il est le même dans les deux cas, qui explique cette différence, et qui est la cause du phénomène. Mais ici encore la mode ou l'imitation, éliminée comme cause, apparaîtra souvent comme une condition.

8. - d) Nos règles aboutiraient aussi à éliminer l'explication des phénomènes humains par les idées, les buts des hommes, en un mot l'explication dite finaliste. On s'apercevra en effet qu'en fait l'idée, le but, que dans le cas considéré on prête aux hommes intéressés ou même qu'on constate chez eux, n'est pas liable de façon générale au phénomène à expliquer, puisqu'il manque ou est autre dans tel autre cas ; que l'idée, le but, la fin n'apparaît pas comme l'antécédent vraiment immédiat ; que la liaison avec le phénomène en question n'est pas susceptible de réciproque, etc. ; et qu'au mieux ce sont proprement des conditions plutôt que des causes. - Mais il faut préciser le sens de cette élimination du finalisme. 1° Elle n'oblige nullement de renoncer à reconnaître comme causes explicatrices des tendances, lorsque ces tendances sont des faits objectivement constatés comme le peut être tout autre antécédent explicateur (ainsi le biologiste qui aurait à reconnaître, en fait, comme un élément explicateur nécessaire de la vie, la tendance à vivre). 2° Il importe de distinguer entre l'explication par la fin, qui est celle que nous éliminons, et l'explication par la fonction, qui au contraire sera souvent, surtout dans le domaine des phénomènes humains et de la vie sociale, impérieusement indiquée par les faits et pleinement légitime. 3° On a dit que le finalisme, éliminé des sciences de la nature comme étant l'anthropomorphisme, restait légitime dans le domaine humain, s'il est vrai que l'homme soit le centre des choses humaines ; il faut prendre garde qu'en matière même de choses humaines il y a un anthropomorphisme, qui consiste à croire que les choses sont comme nous les concevons, et à les expliquer par l'idée que nous nous en faisons : cet

anthropomorphisme s'élimine par l'application de nos règles aussi sûrement en matière humaine que dans le domaine des autres sciences.

9. - e) S'éliminera aussi, je crois, l'explication par les facteurs psychologiques généraux auxquels recourt volontiers l'historien qui s'élève à des considérations dites générales. En fait l'obligation d'établir des propositions causales à la fois générales et précises, susceptibles autant que possible de réciproque, fera reconnaître que ces facteurs de la psychologie humaine générale ne sont pas les antécédents immédiats proprement explicateurs des phénomènes précis que l'on considère ; ils apparaîtront, si l'on veut, avec un nombre plus ou moins grand d'intermédiaires, comme les causes des causes, c'est-à-dire comme des conditions, mais non pas comme les causes propres et directes du phénomène. Par exemple le facteur génésique est à telle forme du mariage à peu près comme la pesanteur est à la circulation du sang ou l'extensibilité de la matière aux mouvements du cœur. L'explication du phénomène considéré (formes du mariage, circulation du sang, mouvements du cœur) par la science particulière de cet ordre de phénomènes impliquera sans doute l'existence de ces facteurs généraux, les reconnaîtra comme conditions ; mais elle ne pourra se considérer comme faite de les avoir invoqués, et elle se constituera proprement de l'antécédent immédiat du phénomène, qui sera en général du même ordre que lui (par exemple, à un phénomène social sera trouvé, en fait, comme antécédent immédiat explicateur un autre phénomène social).

10. - J'indiquerai enfin que nos règles me paraissent suffire à écarter certaines difficultés opposées à l'application de la méthode expérimentale dans le domaine des faits sociaux. Je pense particulièrement à cette argumentation bien connue de Stuart Mill sur l'impossibilité de fonder ici valablement en rigueur une relation de cause à effet, où il prend pour exemple, on se le rappelle, la question de l'influence du libre échange sur la richesse des nations. Il me semble que les difficultés rencontrées par Mill tiennent tout entières non pas à ce que les phénomènes entre lesquels il cherche une relation sont sociaux, mais à ce qu'ils sont mal pris. On se heurterait au même doute logique en toutes autres matières en prenant dans le même mode les termes des problèmes proposés à l'investigation scientifique. Par exemple à une question comme "le régime végétarien produit-il la santé ?" II, tous les raisonnements de Mill s'appliqueraient : en conclurait-on cependant à l'impossibilité d'une preuve rigoureuse de causalité en matière biologique ? Si Mill avait défini un effet précis, et non pas pris un phénomène aussi vague et complexe que la richesse d'une nation, s'il s'était attaché à rechercher des relations causales immédiates et directes, et non pas une causation lointaine et impliquant une série de propositions intermédiaires non dégagées, s'il s'était posé le problème, par exemple, de savoir si le régime du libre échange entraîne ou non une variation des prix des produits, de certains produits soumis à l'échange, il semble bien que, dans le cas de ce phénomène précis et bien défini, dont les

antécédents immédiats possibles ne sont pas vraisemblablement en nombre illimité, son argumentation tomberait et que la possibilité apparaîtrait de trouver et d'établir des expériences comparatives de nombre et de qualité suffisante, pour permettre dans la discrimination des causes une preuve négative et même une preuve positive, aussi solide qu'elle peut l'être dans des sciences auxquelles il n'a pas contesté le pouvoir de fonder des relations causales.

11. - Ainsi, je crois, par la seule application de quelques règles toutes formelles, qui ne semblent guère pouvoir être contestées en elles-mêmes, qu'en tout cas on ne peut guère refuser *a priori* de mettre à l'épreuve, ressortirait en fait, des résultats mêmes du travail ainsi conduit, toutes les propositions méthodologiques que paraît impliquer la constitution de l'histoire en science véritablement explicative. On a pu - et cet effort a été légitime et fécond - s'efforcer de fonder ces propositions de façon directe et propre. Il m'a semblé pourtant qu'il était utile et opportun de pouvoir les présenter ainsi comme devant résulter de la seule pratique de quelques règles minima extérieures à la matière même de l'histoire, auxquelles on peut se conformer donc, ne fût-ce que pour essai, sans avoir pris parti entre les thèses d'ordre philosophique et métaphysique qui se disputent ce domaine. Je demande simplement qu'on essaie d'appliquer méthodiquement ces quelques préceptes, confiant qu'ils mèneront automatiquement à une détermination scientifique des causes. Resteraient deux autres points essentiels de méthode sur lesquels un travail analogue serait à faire : l'établissement de la preuve, la constitution du type. D'autre part ces théories méthodologiques pourraient s'étendre et fort utilement s'appliquer à d'autres domaines : je note, par exemple, combien une bonne distinction de la cause et de la condition forcerait à elle seule cette discipline qu'on appelle aujourd'hui la géographie humaine à prendre une conscience, qui lui fait gravement défaut, de ce qu'elle explique au juste et de ce qu'elle n'explique pas. Mais je ne puis qu'indiquer ces applications possibles du travail que j'ai essayé de faire ici sur la théorie méthodologique de la cause spécialement adaptée aux besoins actuels de la discipline historique.

Je n'ajouterai qu'une remarque terminale : dans cet exposé, j'ai cru pouvoir, pour une part, discuter la théorie que les historiens donnent de leur méthode en y opposant ce qu'ils en tirent en fait. Ce procédé de discussion ne serait pas partout légitime. Il me paraît l'être ici. Un méthodologiste allemand contemporain écrivait naguère qu'en somme la méthode historique n'a pas beaucoup progressé depuis Thucydide. Nous ne nous trouvons donc pas en face d'une première application, de premiers essais d'une méthode ; nous avons affaire à une expérience de plus de vingt siècles ; nous sommes fondés, je crois, à vouloir, autant que la discuter en elle-même, la juger sur ses résultats.

Fin de l'article.